

CONSTITUTION

FI32551



AVIS DE CONSTITUTION

Avis est donné de la constitution d'une société présentant les caractéristiques suivantes :

FORME : Société par actions simplifiée
DENOMINATION : MADI TOURISME
CAPITAL : 1,000 €
SIEGE SOCIAL : Appartement B9, Résidence Bellevue, Terreville - 97233 SCHOELCHER

OBJET : Le financement, l'acquisition, la construction, la gestion et l'exploitation à caractère touristique de biens immobiliers meublés en vue de locations saisonnières de courte durée.

DUREE : 99 ans
PRESIDENT : Monsieur Jean-Christian RICHARD, né le 6 décembre 1973 à Neuville-aux-Bois, de nationalité française, demeurant 29 rue Emile Leblond 92500 RUEIL-MALMAISON

IMMATRICULATION : au RCS de Fort de France
Pour avis.

TRIBUNAUX

FI32559

TRIBUNAL JUDICIAIRE DE FORT DE FRANCE

EXTRAIT D'UN JUGEMENT PRONONCANT L'OUVERTURE DE LA PROCEDURE DE REDRESSEMENT JUDICIAIRE

AFFAIRE : N° RG 25/00023 - N° Portalis DB3X-W-B7J-TINMP

Le 03 Juin 2025, le Tribunal judiciaire de FORT DE FRANCE a prononcé l'ouverture d'une procédure de redressement judiciaire à l'égard de :

L'ASSOCIATION MAISON FAMILIALE D'EDUCATION ET D'ORIENTATION

Avenue Jean Jaurès
Site de l'Auberge de Jeunesse
97260 LE MORNE-ROUGE

SIREN : 423 681 158

Activité : Formation scolaire dans le domaine de l'agriculture

Date de la Cessation des paiements : 27 Novembre 2023.

* juge commissaire titulaire : Monsieur Sébastien CARPENTIER, Juge au TJ de FORT DE FRANCE

* mandataire judiciaire : La SELARL MONTRAVERS YANG-TING, Représentée par Me Yohann YANG-TING,

6 Rue des Arums Anse Miton 97229 TROIS-ILETS

* administrateur judiciaire : La SELARL AJA ASSOCIES, représentée par Me Lesly MIROITE, en qualité d'Administrateur Judiciaire

Centre d'affaires Agora - bât. C 97200 FORT DE FRANCE

* Commissaire de Justice : Maître Isabelle PELAGE, Commissaire de Justice

Quartier Mangot Vulcin - 97232 LE LAMENTIN

Les déclarations de créances sont à déposer dans les deux mois suivant la présente publication auprès du mandataire judiciaire. Ce délai est augmenté de deux mois pour les créanciers domiciliés hors de la France métropolitaine.

poser dans les deux mois suivant la présente publication auprès du mandataire judiciaire. Ce délai est augmenté de deux mois pour les créanciers domiciliés hors de la France métropolitaine.

FI32558

TRIBUNAL JUDICIAIRE DE FORT DE FRANCE

EXTRAIT D'UN JUGEMENT PRONONCANT L'OUVERTURE DE LA PROCEDURE DE REDRESSEMENT JUDICIAIRE

AFFAIRE: N° RG 25/00042 - N° Portalis DB3X-W-B7J-TIP5C

Le 27 Mai 2025, le Tribunal judiciaire de FORT DE FRANCE a prononcé l'ouverture d'une procédure de redressement judiciaire à l'égard de :

L'ASSOCIATION UNION PARENTS ELEVES MARTINIQUE

28 Bld Allègre

97200 FORT-DE-FRANCE

SIRET : 388 836 397 00025

Date de la Cessation des paiements : 27/11/2023

* juge commissaire titulaire : Monsieur Sébastien CARPENTIER, Juge au TJ de FORT DE FRANCE

* mandataire judiciaire : LA SELAS ATOUMO MJ, Représentée par Me Gérald COQUILLE, En qualité de Mandataire Judiciaire

2, Rue du Bâtonnier Hector André - Croix de Bellevue - 97200 FORT-DE-FRANCE

* administrateur judiciaire : LA SELARL DETROIT, Représentée par Me Charles-Henri CARBONI, en qualité d'administrateur judiciaire

24, Bld de Verdun - 97200 FORT-DE-FRANCE

* Commissaire de Justice : La SCP SEILHAN- SILLON - LAVIGNE, Commissaire de Justice, Représentée par Me SEILHAN

Centre d'Affaires le Galion - 11 Rue Casimir Brangidor - 97220 TRINITE,

Les déclarations de créances sont à déposer dans les deux mois suivant la présente publication auprès du mandataire judiciaire. Ce délai est augmenté de deux mois pour les créanciers domiciliés hors de la France métropolitaine.

FI32556

TRIBUNAL JUDICIAIRE DE FORT DE FRANCE

EXTRAIT D'UN JUGEMENT PRONONCANT L'OUVERTURE DE LA PROCEDURE DE REDRESSEMENT JUDICIAIRE

AFFAIRE : N° RG 25/00044 - N° Portalis DB3X-W-B7J-TIP5E

Le 27 Mai 2025, le Tribunal judiciaire de FORT DE FRANCE a prononcé l'ouverture d'une procédure de redressement judiciaire à l'égard de :

L'ASSOCIATION SERVICES ET ACCOMPAGNEMENT - A.S.A.

2 Impasse du Cimetière

Morne des Esses

97230 SAINT-MARIE

SIREN : 514 816 248

Date de la Cessation des paiements : 27/11/2023

* juge commissaire titulaire : Monsieur Sébastien CARPENTIER, Juge au TJ de FORT DE FRANCE

* mandataire judiciaire : LA SCP BR & ASSOCIES, Représentée par Me Michel BES, en qualité de Mandataire Judiciaire

Centre d'Affaires Dillon - Euridyce D - BP 69 - 97256 FORT DE FRANCE CEDEX

* administrateur judiciaire : LA SELARL DETROIT, Représentée

par Me Charles-Henri CARBONI, en qualité d'Administrateur Judiciaire

4, Bld de Verdun - 97200 FORT DE FRANCE

* Commissaire de Justice : Maître Hélène MARTIN, Commissaire de Justice

2, Avenue Emile Maurice - 97233 SCHOELCHER

Les déclarations de créances sont à déposer dans les deux mois suivant la présente publication auprès du mandataire judiciaire. Ce délai est augmenté de deux mois pour les créanciers domiciliés hors de la France métropolitaine.

FI32555

TRIBUNAL JUDICIAIRE DE FORT DE FRANCE

EXTRAIT D'UN JUGEMENT PRONONCANT L'OUVERTURE DE LA PROCEDURE DE REDRESSEMENT JUDICIAIRE

AFFAIRE: N° RG 25/00040 - N° Portalis DB3X-W-B7J-TIP5A

Le 27 Mai 2025, le Tribunal judiciaire de FORT DE FRANCE a prononcé l'ouverture d'une procédure de redressement judiciaire à l'égard de :

L'ASSOCIATION SERVICES PERSONNES AGEES MADININA

Espace La Quenette Mare Poirier

97223 DIAMANT

SIREN : 842 648 776

Date de la Cessation des paiements : 23/04/2025

* juge commissaire titulaire : Monsieur Sébastien CARPENTIER, Juge au TJ de FORT DE FRANCE

* mandataire judiciaire : la SCP BR ASSOCIES, Représentée par Me Laura BES, en qualité de Mandataire Judiciaire

Centre d'affaires Dillon-Valmenière - 97200 FORT DE FRANCE

* administrateur judiciaire : la SELARL AJILINK VALLERAY

ANDRE, Représentée par Me Leila VAL-LERAY, en qualité d'Administrateur Judiciaire

141, Avenue Condorcet - 97200 FORT-DE-FRANCE

* commissaire de justice : Me Hélène MARTIN, Commissaire de Justice

2, Avenue Emile Maurice - 97233 SCHOELCHER

Les déclarations de créances sont à déposer dans les deux mois suivant la présente publication auprès du mandataire judiciaire. Ce délai est augmenté de deux mois pour les créanciers domiciliés hors de la France métropolitaine.

FI32554

TRIBUNAL JUDICIAIRE DE FORT DE FRANCE

EXTRAIT D'UN JUGEMENT PRONONCANT L'OUVERTURE DE LA PROCEDURE DE REDRESSEMENT JUDICIAIRE

AFFAIRE : N° RG 25/00037 - N° Portalis DB3X-W-B7J-TIPN4

Le 27 Mai 2025, le Tribunal judiciaire de FORT DE FRANCE a prononcé l'ouverture d'une procédure de redressement judiciaire à l'égard de :

L'ASSOCIATION LES PETITS LAPINS FRANCAISINS 2

1 Lot Calonne Voustad

97 240 LE FRANÇOIS

SIRET : 434 411 989 00024

Activité : Jardin d'Enfants

Date de la Cessation des paiements : 17/03/2025

* juge commissaire titulaire Monsieur Sébastien CARPENTIER, Juge au TJ de

FORT DE FRANCE

* mandataire judiciaire :

La SELARL MONTRAVERS & YANG-TING, Représentée par Me Yohann YANG-TING, en qualité de mandataire judiciaire

6 Rue des Arums Anse Miton 97229 TROIS-ILETS

* administrateur judiciaire :

la SELARL AJILINK VALLERAY ANDRE, Représentée par Me Leila VAL-LERAY, en qualité d'administrateur judiciaire

Adresse : 141, Avenue Condorcet - 97200 FORT-DE-FRANCE

* Commissaire de justice :

Maître Isabelle PELAGE, en qualité de Commissaire de Justice

Chemin Hortensia - Quartier Mangot Vulcin - 97232 LE LAMENTIN

Les déclarations de créances sont à déposer dans les deux mois suivant la présente publication auprès du mandataire judiciaire. Ce délai est augmenté de deux mois pour les créanciers domiciliés hors de la France métropolitaine.

FI32547

TRIBUNAL JUDICIAIRE DE FORT DE FRANCE

EXTRAIT D'UN JUGEMENT PRONONCANT LA CONVERSION DU REDRESSEMENT EN LIQUIDATION JUDICIAIRE

AFFAIRE : N° RG 24/00076 - N° Portalis DB3X-W-B7I-TIK3H

Le 27 Mai 2025, le Tribunal judiciaire de FORT DE FRANCE a prononcé la conversion du redressement en liquidation judiciaire à l'égard de :

LA SCCV FONCIERE DE LA POINTE

10, Rue des Arts et Métiers

Zone France de Dillon - Immeuble Pinsonnelle

97200 FORT-DE-FRANCE

SIREN : 752 534 651

Date de la Cessation des paiements : 18/12/2024

* juge commissaire titulaire : Monsieur Sébastien CARPENTIER, Juge au TJ de FORT DE FRANCE

* mandataire judiciaire :

la SCP BR & ASSOCIES, Représentée par Me Michel BES, en qualité de Mandataire Liquidateur,

Centre d'affaires Dillon-Valmenière - 97200 FORT DE FRANCE

* Met fin à la mission de l'administrateur judiciaire :

La SELARL DETROIT, Représentée par Me Charles-Henri CARBONI

4, Bld de Verdun - 97200 FORT DE FRANCE

Les déclarations de créances sont à déposer dans les deux mois suivant la présente publication auprès du mandataire judiciaire. Ce délai est augmenté de deux mois pour les créanciers domiciliés hors de la France métropolitaine.

FI32546

TRIBUNAL JUDICIAIRE DE FORT DE FRANCE BODACC

EXTRAIT D'UN JUGEMENT PRONONCANT L'OUVERTURE DE LA PROCEDURE DE LIQUIDATION JUDICIAIRE SIMPLIFIEE

RG : N° RG 25/00004 - N° Portalis DB3X-W-B7I-TIL2D

Date du jugement : 25 Février 2025

Nom et Prénoms : L'ASSOCIATION MADIN EXPRESS SERVICES

Adresse : Résidence Capucine

Bélème

97232 LAMENTIN

SIREN : 883 721 433

Activité : Fabrication d'autres textiles
Date de la Cessation des paiements :
25/06/2023

MANDATAIRE JUDICIAIRE :
Nom : La SELARL MONTRAVERS
YANG-TING, Représentée par Me Yohann
YANG-TING, en qualité de Mandataire
Liquidateur

Adresse : 6 Rue des Arums Anse Miton
97229 TROIS-ILETS
les déclarations de créances sont à déposer dans les deux mois suivant la présente publication auprès du mandataire judiciaire. Ce délai est augmenté de deux mois pour les créanciers domiciliés hors de la France métropolitaine.

F132553

TRIBUNAL JUDICIAIRE DE FORT DE FRANCE

EXTRAIT D'UN JUGEMENT
CONSTATANT L'ACHEVEMENT
DU PLAN ET PRONONCANT
LA CLÔTURE DES OPERATIONS
DU COMMISSAIRE
A L'EXECUTION DU PLAN

AFFAIRE : N° RG 25/00016 - N° Portalis
DB3X-W-B7J-TIM2R

Le 25 Février 2025, le Tribunal judiciaire de FORT DE FRANCE a prononcé l'achèvement du plan et la clôture des opérations du Commissaire à l'Exécution du Plan à l'égard de :

Madame Astrid AURORE
Rue Piétonne
Centre Médical - ZAC de Rivière
Roche
97200 FORT DE FRANCE
SIREN : 411 379 993
Activité : Podologue
MET FIN AUX FONCTIONS DU COMMISSAIRE A L'EXECUTION DU PLAN:
La SELAR BCM, Représentée par Me
Charles-Henri CARBONI
4, Bld de Verdun - 97200 FORT DE FRANCE

Notre e-mail

contact@lelegis.fr

Notre téléphone

06 90 25 89 84

Environnement

Fanny Fontan

Des mesures d'urgence face aux échouages massifs de sargasses



Ramassage des sargasses en mer au Robert (Crédits photo : préfecture de Martinique)

La Martinique subit actuellement des échouages de sargasses d'une ampleur inégalée. Le préfet et les maires des communes touchées ont décidé mardi 24 juin de mettre en place des mesures d'urgence.

« On est face à un arrivage de sargasses qui dépasse ce qu'on a connu les dernières années » affirme le préfet Étienne Desplanques. La Martinique connaît depuis le mois de mars des échouages massifs de sargasses, d'une ampleur inégalée. Au Robert, trois écoles proches du littoral ont été fermées « Aujourd'hui pour protéger nos enfants, j'ai pris la décision en accord avec le rectorat, de fermer les écoles suivantes : élémentaire Edgard Labourg de Four à Chaux, maternelle Les Coraux de Cité La Croix, élémentaire Emile Capgras de Pointe Lynch à compter de mardi 17 juin 2025 » annonçait le maire du Robert Farell François-Haugrin dans un communiqué.

« Il y va de la santé de nos enfants ainsi que des personnels. Je reste en veille permanente et lance à nouveau un appel solennel pour une coopération coordonnée, pour trouver des solutions durables face à ce problème qui nous affecte tous » poursuivait-il. Quant au collège Robert 3, il est déjà fermé depuis plusieurs semaines et les élèves déplacés à la cité scolaire de la Trinité.

Depuis le début de la saison, 4.439 tonnes de sargasses ont été collectées en mer dans le cadre du marché assuré par l'État, contre 1.535 tonnes pour l'ensemble de la saison en 2024, soit près du triple.

Mardi 10 juin, les habitants de Pontaléry (quartier du Robert très touché par les échouages de sargasses) manifestaient pour protester contre « l'inaction de l'Etat face aux sargasses ».

Pour répondre à cette situation d'urgence, le préfet a réuni l'ensemble des collectivités territoriales au Robert, mardi 24 juin, pour renforcer la coordination des actions de ramassage, en mer comme à terre.

La préfecture rapporte que plusieurs décisions ont été prises à cette occasion. D'une part, le déploiement prochain de trois groupes de dix jeunes du RSMA en appui aux opérations de ramassage : ils seront mobilisés en appui des ateliers chantiers d'insertion (Vauclin, La Trinité, etc.) pour le ramassage à terre, ainsi qu'au Robert en appui des opérations de pose de filets et de collecte en mer par la commune. Déjà, la semaine dernière, afin d'accroître les capacités des dispositifs de lutte contre les sargasses, des jeunes du RSMA ont été déployés afin de participer à la réparation des barrages sur la commune du Robert.

Par ailleurs, l'Etat s'est engagé à financer 25 postes supplémentaires pour les Ateliers Chantier d'Insertion (ACI), pour intervenir au-delà du Sud Atlantique. Il a également été décidé de l'expertise dans les jours qui viennent d'une solution technique présentée en réunion, pour dégager le port du Marigot dont l'accès est rendu impossible par l'amas de sédiments. En outre, l'utilisation d'un nouvel engin de collecte rendant possible une intervention dans l'interface terre / mer difficilement accessible avec les moyens existants va être expérimentée au Robert et au François. Enfin, sera mise en place une cellule de coordination territoriale, destinée à adapter les dispositifs de lutte à la réalité de chaque commune et aux évolutions des échouages.

« Pour lutter contre les nuisances vécues par les riverains, exposés à un environnement quotidien particulièrement dégradé, le préfet tient à les assurer de la complète mobilisation des services de l'Etat et des communes » affirme la préfecture.